

**Mairie de CHARTAINVILLIERS**  
28130

Téléphone: 02 37 32 32 91  
Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 02 / 2023**

OBJET :

-----  
DEMANDE FONDS DE  
CONCOURS A CHARTRES  
METROPOLE  
REPARATION DE LA TOUR DE  
L'ANCIEN PUIITS EOLIEN  
-----

Date de la convocation  
du Conseil Municipal :

3 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf Mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames LEJEUNE, BENOIST, DE BEIR et CHEUL et Messieurs TANTY, VERNIOL, BOUAZIZ et DROIT,

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : D. CHOLLEY (pouvoir à D. LEJEUNE), T. GARNIER (pouvoir à Alain BOUTIN) et C. PICHOT

Monsieur G. BOUAZIZ a été élu secrétaire.

Le Maire présente aux conseillers une estimation financière pour la réparation de la tour de l'ancien puits éolien

Le devis s'élève à 3 812 euros H.T (soit 4 574.40 € T.T.C.).

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

. APPROUVE la réparation de la tour de l'ancien puits éolien,

. SOLLICITE à cet effet un fonds de concours auprès de Chartres Métropole pour ce projet,

Le plan de financement s'établit comme suit :

Fonds de concours Chartres Métropole (50 % du montant HT)	1 906 euros
Autofinancement	2 668.40 euros
<b>TOTAL (montant des travaux T.T.C.)</b>	<b>4 574.40 euros</b>

L'aménagement sera effectué après réception de la délibération attributive de subvention, et en tout état de cause au cours de l'exercice 2023.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de sa  
Réception en Préfecture  
Le  
Et de sa publication

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20230309-02-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2023

